

- Saison 2025 -

BAIGNADE
INTERDITE

PRÉSENCE DE CYANOBACTERIES DANS L'EAU



Que sont les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries, appelées également « algues bleues », sont des micro-organismes photosynthétiques. Elles contiennent des pigments qui leur donnent une coloration généralement bleue verte.

Les cyanobactéries se développent naturellement dans les eaux douces superficielles, stagnantes, peu profondes et riches en nutriments, mais peuvent proliférer de façon soudaine lorsque les conditions de température et d'ensoleillement leur sont favorables.



Quels sont les risques pour la santé ?

Certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines qui peuvent provoquer des troubles de santé chez l'homme et chez certains animaux, notamment :

- ✓ **digestifs** : douleurs abdominales, nausées vomissements... (lors de l'ingestion de l'eau)
- ✓ **cutanés** : démangeaisons, irritations... (lors de contact avec l'eau)
- ✓ **neurologiques** : étourdissements, maux de tête, malaises, paralysie)

Les dernières analyses effectuées sur ce site, révèlent la présence de toxines pouvant engendrer des effets sur la santé.

Aussi, les mesures suivantes sont mises en place :

- La baignade et les autres activités nautiques sont interdites jusqu'à nouvel ordre,
- La consommation des poissons du plan d'eau est interdite.

En cas de troubles de santé, il est indispensable de consulter un médecin.

L'interdiction de baignade sera levée dès lors que les analyses révéleront l'absence de genres de cyanobactéries potentiellement toxinogènes (et donc l'absence de toxines).

Pour toute information complémentaire, contacter le Pôle Santé-Environnement de l'ARS – UD 61 (02 50 28 74 30)

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>